

8.—Propriété au Canada assurée contre l'incendie en 1929, en vertu de l'article 129 de la loi des assurances, 1917, par des compagnies, associations d'assureurs, etc., ne détenant pas un permis de transiger de l'assurance au Canada.

Montants par compagnies.

	\$
Associations de Lloyd.....	199,830,527
Assureurs réciproques.....	147,307,067
Compagnies mutuelles.....	602,364,485
Compagnies à fonds social.....	56,355,313
Total.....	1,005,857,392

Montants par genres de propriété.

	\$
Bois d'œuvre et scieries.....	21,273,509
Usines et établissements de commerce.....	970,226,298
Chemins de fer et outillage.....	8,173,000
Divers.....	6,182,585
Total.....	1,005,857,392

Montants par provinces.

	\$		\$
Ile du Prince-Edouard.....	37,275	Saskatchewan.....	144,176,044
Nouvelle-Ecosse.....	7,704,435	Alberta.....	5,608,415
Nouveau-Brunswick.....	30,328,989	Colombie Britannique.....	26,315,059
Québec.....	271,846,741	Yukon.....	-
Ontario.....	394,558,883	Totaux.....	1,005,857,392¹
Manitoba.....	21,076,587		

¹ Comprend \$104,204,984 non apportionné par provinces.

Section 2.—Assurance sur la vie.

Un article décrivant les progrès de l'assurance sur la vie au Canada, par M. A. D. Watson, du département des Assurances, Ottawa, a paru dans l'Annuaire de 1925, pp. 870-874.

Statistiques de l'assurance sur la vie.—En 1930, 42 compagnies se sont partagé le domaine de l'assurance sur la vie au Canada, dont 28 canadiennes, 6 britanniques et 8 étrangères. De plus, six compagnies britanniques et cinq étrangères détenant une licence canadienne avaient cessé de prendre de nouveaux risques, et quatre autres compagnies anglaises et quatre autres étrangères ont obtenu l'autorisation de transiger sur polices écrites avant le 31 mars 1878. Une autre compagnie a reçu sa licence pour faire affaires au Canada en 1926, mais n'a pris au Canada qu'une police de groupe en 1928 qui a expiré à la fin de l'année.

Ainsi qu'on le verra par l'exposé rétrospectif du tableau 9, l'assurance sur la vie a progressé au Canada à pas de géant, les polices en vigueur en 1869 couvrant des risques de \$35,680,082, tandis qu'en 1931 ces risques étaient de \$6,622,556,490.² Le montant de l'assurance sur la vie, par tête de la population canadienne, a plus que doublé depuis 1920, en raison sans doute de ce que le coût de la vie étant beaucoup plus élevé, un père de famille doit laisser à sa mort un plus gros héritage. On remarquera aussi dans ce tableau que les compagnies britanniques qui tenaient

² Chiffres préliminaires. Ce total ne comprend pas \$183,466,589 des sociétés fraternelles.